



TAUTEM : PRISE DE TRAVAIL SUR CHANTIER POURQUOI FO NE SIGNE PAS L'ACCORD

La prise de chantier doit permettre aux agents de se rendre directement sur le lieu de leur premier rendez-vous et/ou de finir leur journée de travail sur le lieu de la dernière intervention. Cette pratique s'est développée depuis la crise sanitaire pour éviter le regroupement des équipes en début et fin de journée.

L'équipe de négociation FO a abordé le sujet sans a priori, avec de nombreuses propositions. Mais au fur et à mesure des rencontres, le cadre proposé s'est rigidifié. FO Energie et Mines vous explique pourquoi elle a choisi de ne pas signer l'accord proposé.

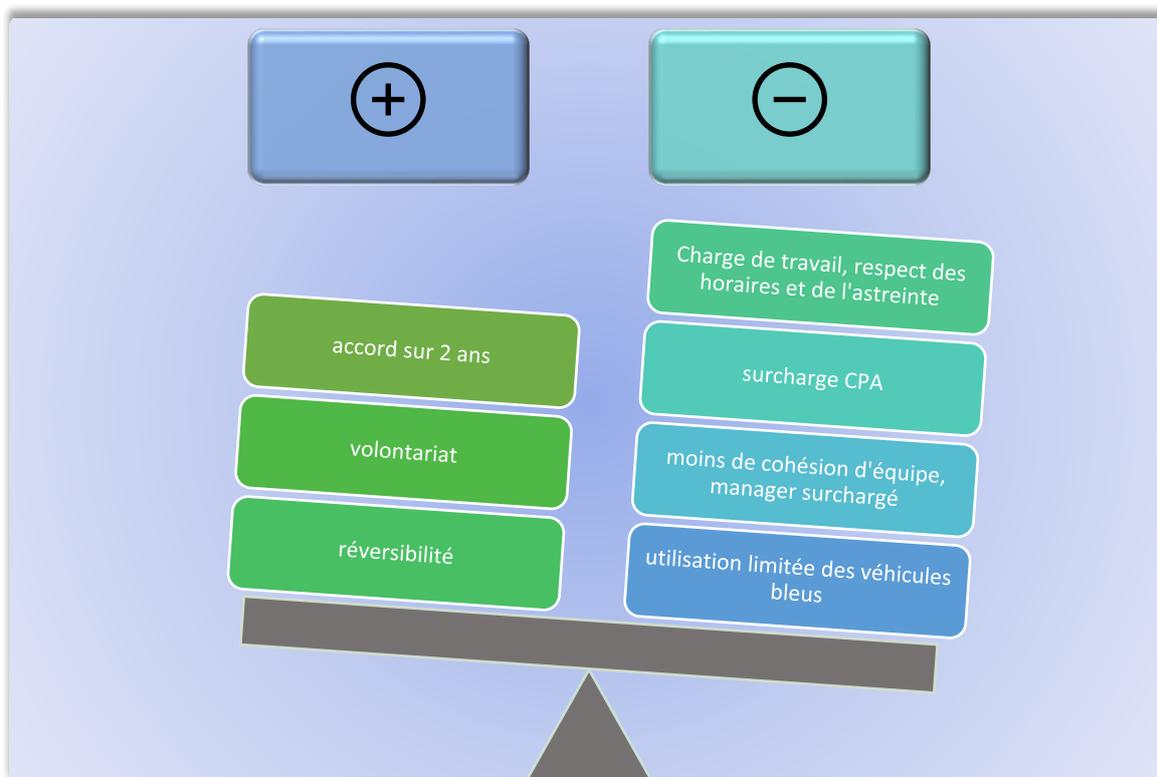
Les propositions de FO sur la prise de travail sur chantier

Inscription au planning de l'agent d'un temps de brief et débrief	✓ Retenu
Prise en compte du temps pour aller récupérer du matériel, la veille d'un chantier	✓ Retenu
Les CPA sont au cœur du dispositif et de sa réussite. FO a proposé une réflexion sur le SI, les effectifs, leur accompagnement	✓ Retenu partiellement
Information des représentants du personnel en cas de refus par la hiérarchie de prise de travail sur chantier pour un agent	✓ Retenu partiellement
La prise de travail à domicile, c'est-à-dire le décompte des heures travaillées dès le départ du domicile	✗ Non retenu
Une utilisation plus souple du véhicule de service dès lors que l'agent est obligé de laisser sa voiture personnelle sur le site de travail	✗ Non retenu

Pour FO, la prise de travail sur chantier ne doit pas entraîner un surplus de contraintes, ni d'activités

L'analyse en profondeur de l'accord proposé et la consultation des équipes locales a permis à vos représentants FO d'identifier plusieurs points d'alerte qui ont entraîné notre décision.

Une balance déséquilibrée ...



Les points positifs concernent plutôt les modalités de mise en œuvre de l'accord : volontariat des agents, possibilité de revenir à l'ancienne situation, un accord de courte durée.

Mais les points négatifs concernent l'organisation du travail et la vie du collectif : charge de travail en augmentation, voire ajout d'interventions en cours de journée, forte diminution des moments de partage et de convivialité pour les collectifs de travail, risque de fermeture des petits sites, aucune assurance sur l'accompagnement des équipes programmation, trop de zones d'ombres sur l'utilisation du véhicule ...

FO signe des accords lorsqu'ils amènent des progrès pour les salariés. Lors de la négociation sur la prise de travail sur chantier, la Direction d'Enedis n'a pas réussi à nous convaincre des avancées que vous pouviez obtenir. C'est pourquoi FO Energie et Mines ne signera pas l'accord.

**Pour en savoir plus, vous pouvez contacter vos représentants FO locaux.
N'hésitez pas à les interpeller ou à les interroger.**